



LED

Sar tambour dans son milieu naturel. Emmanuelle Rivas

Protéger la mer

C'EST POSSIBLE ?

Les limites de la mer

“**E**st-il possible de protéger le milieu marin?», interrogent les pages qui suivent. Quelle question! Elle nous oblige à reconnaître les limites auxquelles nous sommes confrontés: ce milieu est à la fois peu accessible, mal connu, ouvert, synonyme de liberté...

Et pourtant, nous, gestionnaires d'aires marines protégées (AMP), constituons l'une des solutions à cette équation complexe. Il nous faut tout d'abord admettre que nos leviers d'action pour la protection de la mer sont locaux et qu'ils intègrent un cadre bien plus large: celui d'initiatives prises par les professionnels et les usagers, parfois depuis des décennies.

Mais nos limites dépassent ce cadre: comment, et pourquoi, par exemple, tenter d'éradiquer ou de réguler une espèce envahissante, à l'échelle d'un site, si son arrivée est rendue possible par l'absence de réglementation nationale, ou par la non-application de cette régulation lorsqu'elle existe? La mer est un milieu sans frontière, les protections ne peuvent s'entendre que dans un contexte national, voire international, de législation et de travail en réseau.

Il n'en reste pas moins que protéger la mer, c'est possible. Les multiples expériences portées par les AMP en sont la démonstration. Les actions menées dans ce sens apportent rapidement des résultats. Ainsi, protéger la mer au quotidien, c'est mieux la connaître; c'est construire ensemble un partage du milieu dans l'espace et dans le temps; c'est l'aménager, un peu; c'est la faire connaître et l'aimer, beaucoup. Quoi de plus gratifiant par exemple que de voir les comportements de poissons décupler quelques années à peine après avoir porté et mis en application collégialement des mesures de régulation, et ce au bénéfice de tous: plongeurs et apnéistes au sein de la zone préservée, pêcheurs et chasseurs en périphérie, profitant des intérêts du capital préservé?

Chaque gestionnaire d'aire marine protégée joue un rôle essentiel à l'interface entre les différents usagers, les scientifiques et les institutionnels. À leur écoute pour comprendre leurs attentes et besoins, au plus près d'un milieu dont la responsabilité lui a été confiée, constamment à son chevet, le gestionnaire a la capacité de mettre en œuvre les mesures de gestion adaptées, de réguler et d'harmoniser les différents usages, de suivre les conséquences de ses décisions, de rapporter puis d'adapter son action.

Tous les leviers possibles ne sont pas encore actionnés et il reste une large marge d'actions pour davantage d'efficacité. Regroupés en réseau, les gestionnaires d'AMP échangent constamment pour essayer les bonnes pratiques et les expérimentations réussies ou pas: l'innovation est au cœur de leur métier. Ce court dossier tente de l'illustrer. ●

Alain Barcelo Président du forum des aires marines protégées
alain.barcelo@portcros-parcnational.fr

SOMMAIRE

- 21 Les limites de la mer.
- 22 Aires marines protégées. D'une définition à l'autre.
- 24 Surveiller et suivre en mer... Réseau d'aires marines. Le train est lancé...
- 25 Travailler dans une AMP, quelles compétences?
- 26 Protéger. Comment on fait?
- 28 Quelle protection en haute mer?
- 29 Antilles. Le réseau des îles du nord est vivant.
- 30 Les AMP ont-elles leur place dans la gestion des ressources halieutiques?
- 31 Plongée: un réseau d'observateurs.
- 32 Surveiller la pêche à pied: tous les acteurs mobilisés...
- 32 Denes L'Hostis: Et si on passait aux réserves mobiles?

Derrière le vocable « aire marine protégée » se cache une diversité de statuts juridiques. Les objectifs prioritaires de ces espaces géographiques peuvent diverger mais, toujours, il s'agit d'assurer la conservation des services écosystémiques et valeurs culturelles qui y sont associés.

AIRE MARINE PROTÉGÉE

D'une définition à l'autre

La définition de l'aire marine protégée est un préalable important. Celle-ci permet de jauger la pertinence des politiques publiques en faveur de la protection du milieu marin et d'évaluer l'objectif fixé par les lois Grenelle qui visent à classer 20 % des eaux françaises en aires marines protégées à l'horizon 2020.

Qu'est-ce qu'une AMP ? L'Union internationale pour la conservation de la nature (lignes directrices de 2008) définit une aire protégée comme étant « un espace géographique clairement défini, reconnu, spécialisé et géré par des moyens légaux ou d'autres moyens ef-

ficaces, visant à assurer la conservation à long terme de la nature et des services écosystémiques et valeurs culturelles qui y sont associés ». En droit interne, les aires marines protégées sont définies à l'article L334-1 III du code de l'Environnement comme étant les parcs naturels marins, les parties maritimes des sites relevant du Conservatoire du littoral ainsi que les parcs nationaux, réserves naturelles, arrêtés de biotope et sites Natura 2000 comportant une partie maritime. L'article R334-2 du code de l'Environnement prévoit que d'autres espaces maritimes puissent être reconnus comme aires marines protégées,

dès lors que leur protection, restauration et gestion durable requièrent des mesures réglementaires ou contractuelles ou un programme d'actions.

Les cantonnements de pêche ?

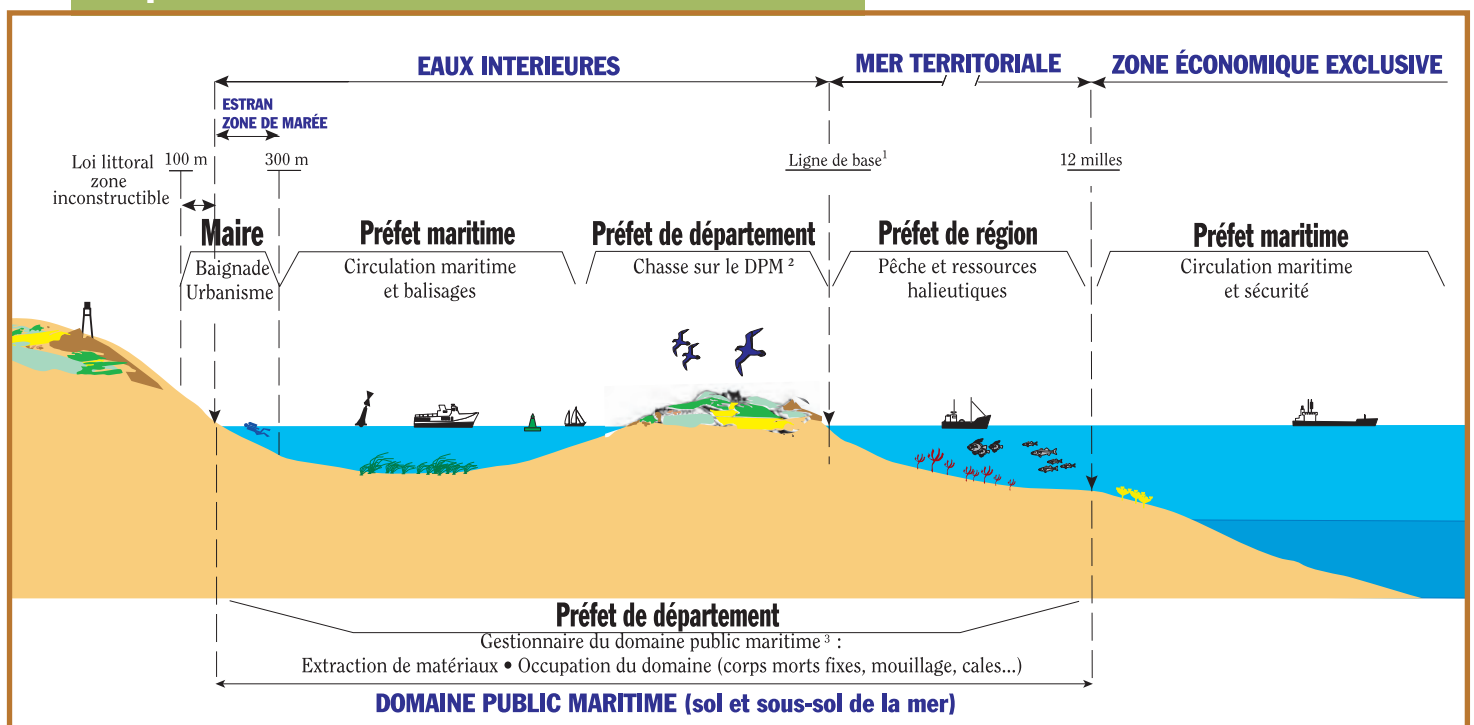
Dans le cadre de cette procédure de reconnaissance d'autres catégories d'aires marines protégées, il a été jugé nécessaire de définir quels autres types d'espaces maritimes pouvaient répondre à cette définition, notamment en ce qui concerne les cantonnements de pêche maritime. Leur reconnaissance en tant qu'aires marines protégées a été débattue pour finalement être rejetée en raison de l'absence d'organisme de gestion obligatoire et de leur objectif limité aux seuls maintien ou accroissement des stocks halieutiques.

Au niveau international, l'UICN exige en effet que l'aire soit gérée, ce qui « implique plusieurs démarches actives pour conserver les valeurs naturelles pour lesquelles l'aire protégée a été créée », mais également que « les gestionnaires envisagent la bonne

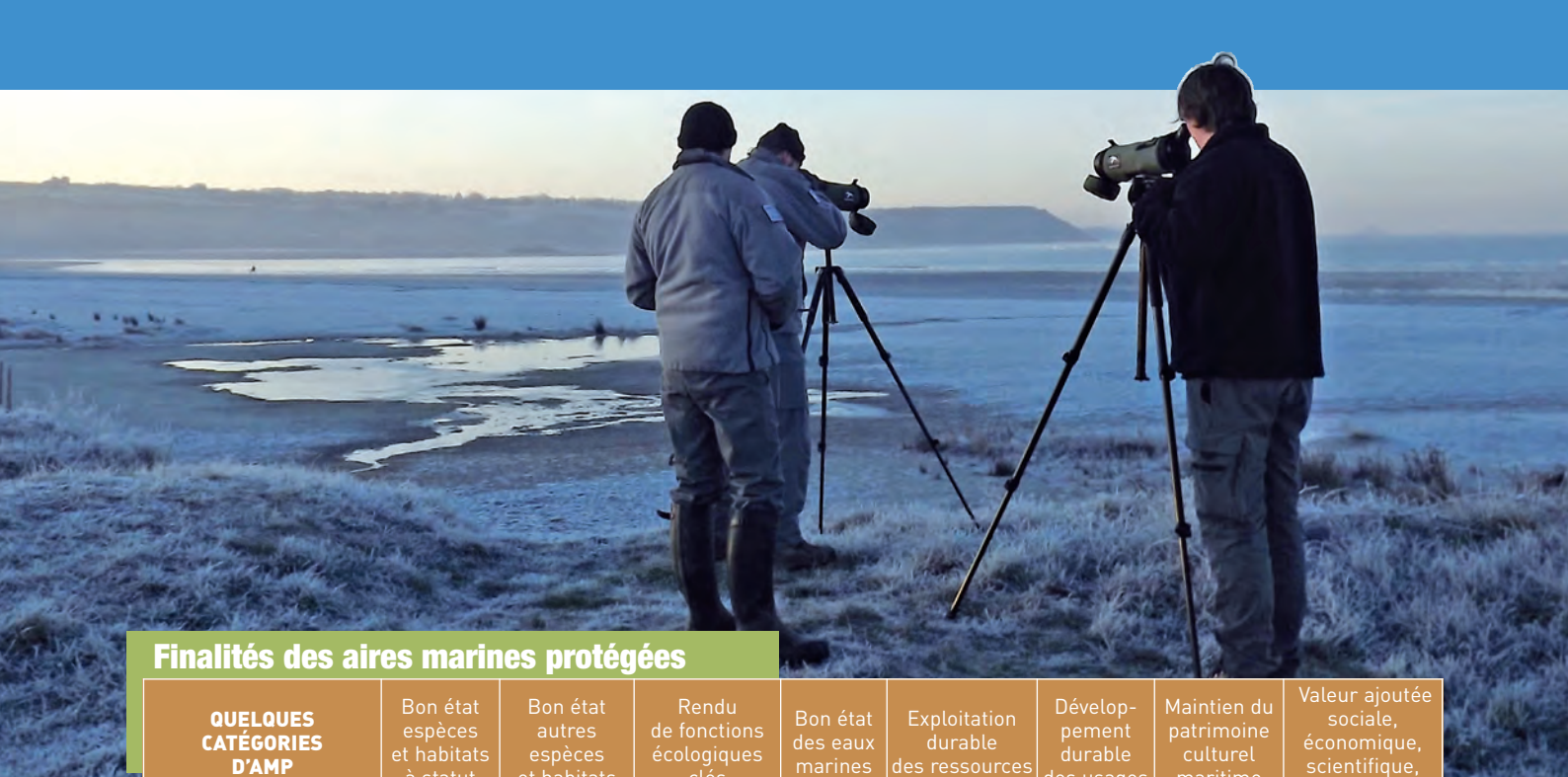


Comptage wetlands.

Compétences en mer et limites territoriales



AMMP/Parc marin d'Iroise



Finalités des aires marines protégées

QUELQUES CATEGORIES D'AMP	Bon état espèces et habitats à statut	Bon état autres espèces et habitats	Rendu de fonctions écologiques clés	Bon état des eaux marines	Exploitation durable des ressources	Développement durable des usages	Maintien du patrimoine culturel maritime	Valeur ajoutée sociale, économique, scientifique, éducative
Réserve naturelle	●	●	●					●
Site Natura 2000	●							
Parc national ayant une partie maritime	●	●	●	●	●	●	●	●
Parc naturel marin	●	●	●	●	●	●	●	●
DPM Conserv. littoral	●	●	●			●	●	●
Site Unesco	●						●	
Site Ramsar	●	●	●	●			●	
Convention Ospar	●							
RNCFS	●							
Convention Nairobi	●							
Convention Carthagène	●							
Commission pour la conserv. de la faune et la flore marines de l'Antarctique	●							
Convention Barcelone	●							
Réserve Mab	●					●	●	●
Arrêté prot. biotope	●							

► santé et la diversité de l'écosystème dans sa globalité, et mettent ces préoccupations en tête de leurs objectifs». Dans cette perspective, les nouvelles lignes directrices pour les aires marines publiées en 2012 considèrent que les aires de gestion des pêches ne sont pas des aires marines protégées, mais qu'elles «peuvent s'avérer une composante importante pour la gestion d'une AMP». Des cantonnements de pêche permettent ainsi d'interdire la pêche maritime dans certaines zones de la Réserve na-

tuelle des Bucchi di Bunifaziu, elle-même considérée au sens de l'article L334-1 du code de l'Environnement comme une aire marine protégée.

D'autres statuts. Au-delà des cantonnements de pêche, d'autres aires, établies par d'autres statuts que ceux visés par l'article L334-1 du code de l'Environnement, répondent à la définition de l'UICN issue des lignes directrices pour les aires marines de 2012. Il en est ainsi du Parc marin de la côte Bleue, dont le fondement

Le domaine public maritime peut être classé au titre de la protection des monuments naturels et des sites (loi de 1930, code de l'Environnement). Il s'agit toujours du complément à un classement d'une partie terrestre. Effet du classement : toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale délivrée soit par le ministre chargé des sites soit par le préfet du département, suivant la nature des travaux. ●

juridique est un arrêté de concession d'endiguage et d'occupation du DPM, ou des sanctuaires pour mammifères marins Agoa dans les Caraïbes ou Pelagos en Méditerranée. Par arrêté en date du 3 juin 2011, la ministre de l'Écologie a donc étendu le champ de compétence de l'Agence des aires marines protégées aux aires délimitées en application des instruments internationaux mondiaux et régionaux de protection de la nature. Cette reconnaissance a permis

d'inclure parmi les aires marines protégées des sites ne relevant d'aucune catégorie juridique particulière mais répondant néanmoins à la définition de l'UICN.

Si le droit interne a donné une définition à l'aire marine protégée, le référentiel de la notion demeure la définition de l'UICN, précisée par les lignes directrices de 2012. ●

Sébastien Mabile

Docteur en droit, avocat au barreau de Paris, Lysias Partners - smabile@lysias.fr

Notes du schéma

1. Il s'agit d'une ligne théorique qui relie tous les points de terre les plus avancés dans la mer. C'est à partir de cette ligne que sont calculées les limites de mer territoriales et économiques.
2. DPM ou domaine public maritime.
3. La faune et la flore n'appartiennent pas au DPM.

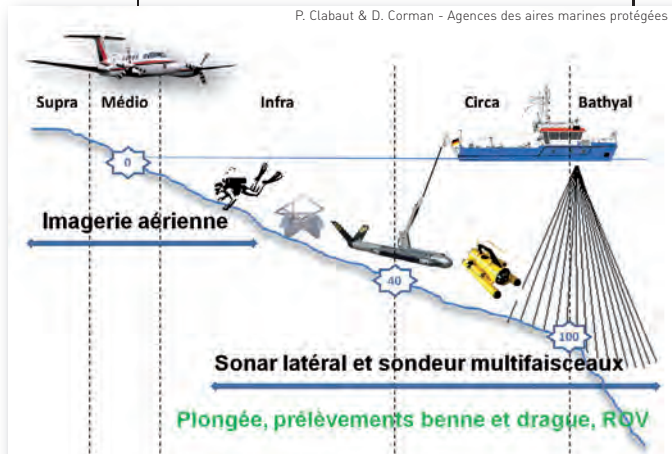
Surveiller et suivre en mer...

Pour observer la mer et ses usages, le gestionnaire doit se doter de moyens adaptés à un milieu très complexe et difficile d'accès.

- **Le fond.** L'utilisation d'images aériennes voire satellites pour la tranche bathymétrique 0-15 m et la prospection par des moyens acoustiques pour la tranche profonde permet une vision d'ensemble. Elle peut être complétée par le travail des plongeurs, d'engins de prélèvement ou de robots radiocommandés (Rov).

- **La colonne d'eau.** En plus des prélèvements d'eau et des mesures ponctuelles par capteurs, on pourra, par exemple, maintenir des stations d'observation multi-capteurs sur des sites clés et déployer des planeurs sous-marins sur des transects. Dans les eaux claires, la vidéo, des caméras acoustiques ou des échosondeurs pourront être utilisés. Concernant les mammifères marins, diverses solutions de recensement existent : le comptage aérien, l'acoustique passive et la pose de balises.

P. Clabaut & D. Corman - Agences des aires marines protégées



- **La surface.** Les réseaux d'observation scientifiques apportent une part des informations sur les conditions météorologiques ou l'état de la mer. Le comptage visuel des oiseaux pourra être compilé à des détections automatiques par vidéo, photo, radar ou des suivis par balises. Enfin, les moyens d'observation des activités humaines seront adaptés aux pratiques locales : les drones aériens par exemple pour le suivi des activités nautiques de loisirs ou l'acoustique passive pour la détection de petites embarcations à moteur. • **David Corman**
Agence des aires marines protégées

La politique de **protection de la mer** a été mise en place ces dix dernières années.

Réseau d'aires marines Le train est lancé...

La France est absente, lorsque, en 2005, se réunit le premier congrès mondial des aires marines protégées en Australie. Certes, quelques gestionnaires d'AMP pionnières (réunis au sein d'un forum du même nom) occupaient déjà le terrain mais la France n'avait alors que quelques dixièmes de pourcent de surface protégée. Et, même en 2006, quand la plus grande réserve naturelle était créée dans les eaux de Kerguelen, l'espace marin protégé était fortement éloigné de l'objectif de dix pour cent, ambitionné au sommet de la Terre de Johannesburg en 2002. Aussi, parce qu'il est urgent d'agir, le gouvernement prend en 2006 puis 2007, une série de décisions qui vont *booster* la politique de protection des aires marines. Il en est ainsi, en 2006, de la création de l'Agence des aires marines protégées. Les catégories d'AMP sur lesquelles elle est compétente sont également arrêtées, un nouvel outil, le parc naturel marin, voit le jour à travers la loi d'avril 2006. L'année suivante la stratégie nationale des aires marines protégées est élaborée. Celle-ci fait d'ailleurs partie du volet marin de la stratégie nationale sur la biodiversité.

Impulsion. L'accélération est spectaculaire, toute la palette des AMP est utilisée (voir tableau page 23) : parcs naturels marins et nationaux, réseau Natura 2000 en mer, Conservatoire du littoral... En parallèle, des analyses stratégiques détaillées sont lancées. Cinq ans après cette impulsion, le bilan est très honorable. Fin 2012, le réseau Natura 2000 a considérablement augmenté, couvrant 40 % des eaux territoriales métropolitaines. Les Parcs nationaux de Guadeloupe (2008) et de Port-Cros (2012) ont été étendus en mer, celui des Calanques a enfin vu le jour (2012), cinq parcs naturels marins ont été créés : mer d'Iroise (2007), Mayotte (2010), Golfe du lion (2011), Glorieuses (2012) et Estuaires picards et mer d'Opale (2012).

Aujourd'hui, les régions ultramarines (96,4 % des eaux françaises), à l'exception de La Réunion et la Guadeloupe, sont couvertes par des analyses écorégionales.

En métropole, trois analyses régionales ont abouti à des propositions de mise à l'étude de parcs naturels marins et de protection renforcée (réserve naturelle) en complément du réseau Natura

1. Calcul sans double compte • 2. Estimation AAMP juin 2012

	Surface totale ¹ classée en AMP en km ²	% des eaux sous juridiction classés en AMP	Nombre de sites
Aires marines protégées	240 690	2,4	366
AMP disposant d'un document de gestion ²	16 630	0,2	136 (37% des sites)

CC-BY pier1970-NC-ND



Banc d'idoles des maures.

S. Blancard - Gp RNMR

2000. Toutes les stratégies sur le domaine public maritime du Conservatoire du littoral ont été adoptées en 2008.

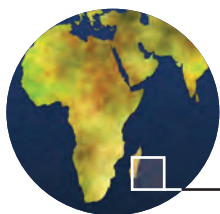
Tenir les objectifs. Deux autres parcs ont vu leur enquête publique terminée, l'un sur l'estuaire de Gironde et les pertuis charentais, l'autre sur le bassin d'Arcachon et son ouvert. Un troisième est à l'étude dans le golfe normand-breton. Les objectifs sont encore renforcés après les Grenelle de l'environnement et de la mer où la stratégie a été révisée. Elle donne lieu à un vrai programme pour les Outre-mers, à une relance des réserves naturelles, à la mise en place d'un nouvel outil de réserve halieutique. L'accent est mis sur la gestion et l'évaluation ainsi que sur l'articulation entre les différents types d'aires marines protégées.

La mer paye pour la mer. Cette politique doit, elle aussi, participer à l'effort de gestion de la crise et les budgets actuels ne sont pas à la hauteur de l'ambition et des dynamiques en cours. Elles nécessiteraient 150 M€ par an. C'est pourquoi un chantier, en cours, vise la mise en place d'un financement pérenne par les activités les plus à même de porter atteinte à ce milieu tout en en tirant bénéfice. ●

Laurent Germain

Agence des aires marines protégées
laurent.germain@aires-marines.fr

Travailler pour une AMP Quelles compétences ?



Les aires marines protégées ont quelquefois du mal à recruter. Faut-il vraiment avoir déjà œuvré en mer pour briguer un tel poste ?

LA RÉUNION

Les aires marines protégées ont quelquefois du mal à recruter des personnels ayant des compétences adaptées au milieu marin. Il est vrai que le parcours des agents marins fait souvent apparaître un lien avec la mer. C'est ainsi que des pêcheurs, plongeurs, scientifiques... trouvent leur place dans une telle équipe de gestionnaires où certains agents ont une formation initiale en lien avec le métier exercé. D'aucuns possèdent le brevet d'animateur, le brevet d'État de plongée, le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique. Ce n'est pas toujours le cas. L'approche est quelquefois liée à la compétence requise. Il peut s'agir de l'assermentation/commissionnement ou encore de diplômes scientifique ou administratif. La connaissance du milieu marin sera acquise ensuite. Des savoir-faire spécifiques peuvent aussi s'obtenir par le biais du permis bateau, du certificat de plongée classe 1B, du niveau secouriste PSE1, du certificat radio CRR, ou encore de connaissances scientifiques générales sur le milieu marin.

Pour ceux que la mer appelle, diverses formations sont également mises en place au sein du réseau des espaces naturels qui permettent d'acquérir de l'ef-

ficacité au service du milieu marin. Il en est ainsi de RNF, l'Aten, Temeum, du CNFPT... Cette formation continue est souvent offerte par le biais des plans de formation et l'utilisation du Dif. Ce dispositif individuel de formation s'offre au salarié à hauteur de 20 heures par an. Le choix s'effectue en concertation avec l'employeur, pour développer une compétence nouvelle ou approfondir une connaissance de base.

D'autres voies d'accès à la mer sont également envisageables. Ainsi, l'équipe de la Réserve naturelle marine de La Réunion est essentiellement issue d'emplois jeunes ayant développé des compétences de terrain au sein de la structure. Les gardes ont été commissionnés et assermentés après leur recrutement et l'ensemble de l'équipe a acquis la compétence de plongeur professionnel, permis bateau ou secourisme. Dans cette réserve, des agents en service civique ou contrats aidés seront bientôt recrutés et formés pendant leur temps de présence afin d'obtenir des compétences qui leur font défaut. Alors, la mer, cela vous tente ? Il n'est jamais trop tard pour se former. ●

Karine Pothin, Soraya Issop Mamode
Réserve marine de La Réunion
karine.pothin@reservemarinereunion.fr

Comment on fait ?



Barges à queue noire.



Lâché d'un bar marqué. Iroise.



Chargé de mission scientifique Réserves naturelles de France
Responsable de l'Observatoire du patrimoine naturel littoral RNF-AAMP

EMMANUEL CAILLOT

AVEC L'OBSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL LITTORAL

Harmoniser les suivis scientifiques

«**H**armonisons nos suivis scientifiques pour une gestion adaptative, au plus près des enjeux de conservation. » Telle pourrait être la devise des gestionnaires d'AMP. Constitués en réseau, ils ont imaginé un observatoire¹ dédié à la conservation du littoral. Celui-ci, initié en 2000, réunit aujourd'hui plus d'une quarantaine de gestionnaires d'AMP et autres ONG en responsabilité de suivi. Un bilan très encourageant par exemple vient de paraître² sur les volets Limicoles côtiers et Habitats benthiques interdicaux. Il souligne le caractère novateur et capitalisable de l'outil et sa très bonne représentativité nationale. En effet, selon un principe de co-construction gestionnaires-scientifiques, les protocoles développés allient rigueur scientifique et faisabilité à large échelle tout en s'assurant de la qualité des données par un accompagnement des gestionnaires : réunions techniques, formations...

Les données ainsi bancarisées, interrogeables aux différentes échelles, répondent bien aux besoins des gestionnaires. Elles sont stratégiques pour l'État et les collectivités territoriales :

production d'indicateurs, mesure de l'efficacité des AMP... La bonne représentativité nationale des données ouvre la voie d'une coopération avec la recherche. Un partenariat avec le laboratoire Littoral environnement et sociétés (Lienss) de l'université de La Rochelle s'est en effet concrétisé par la soutenance de deux thèses (2010 & 2011) sur les stratégies d'hivernage des limicoles. L'actualisation de la distribution du bécasseau maubèche et de la barge à queue noire s'est intéressée aux connectivités écologiques des AMP en précisant leurs particularités, très complémentaires.

Capitalisable pour d'autres thématiques, l'intérêt d'une surveillance en réseau est démontré. L'observatoire devient un outil stratégique pour une gestion adaptable au dynamisme des écosystèmes et capable de rendre compte de ses effets. ●

emmanuel.caillot@espaces-naturels.fr

www.reserves-naturelles.org

1. Observatoire du patrimoine naturel littoral (RNF-AAMP)

2. *Généralisation de l'Observatoire « Littoral, limicoles et macrofaune benthique »*, E. Caillot, RNF-AAMP-ACHB, 2012.



PHILIPPE LE NILIOT

Parc naturel marin de la mer d'Iroise

Suivre les populations de bars en mer d'Iroise

AVEC UNE BALISE ARCHIVE

Ressource stratégique pour les communautés de pêcheurs, le bar fréquente les eaux côtières de l'Iroise. Il fait également de longs voyages vers le large, depuis le golfe de Gascogne jusqu'à la mer Celtique. Pour connaître les zones fréquentées par l'animal et la durée des voyages pendant lesquels il s'absente, une campagne est menée depuis 2010 avec l'Ifremer. Des marques dites archives ont été implantées dans l'abdomen de cent cinquante individus (l'animal est suffisamment robuste pour supporter une telle opération sous anesthésie). Celles-ci enregistrent des informations sur les températures et pro-

fondeurs et permettent de reconstituer les trajets effectués par les poissons. Reste alors à récupérer ces balises. La collaboration des pêcheurs s'avère nécessaire, c'est pourquoi, sur chacun de ces bars, une distinction externe (peinture rouge) informe de la présence de la balise interne. À charge pour le pêcheur (ou le restaurateur, c'est arrivé !) d'informer le parc de sa découverte. Une large campagne de sensibilisation auprès des associations sportives du Grand Ouest et des structures professionnelles des pêches a d'ailleurs été déployée.

Aujourd'hui, une quinzaine de marques ont été récupérées. Ce qui, somme toute, reste assez faible. Aussi, pour pallier les difficultés de récupération des archives, concernant le suivi des phoques gris, le marquage télémétrique a été préféré. Les informations se récupèrent automatiquement via le réseau de téléphone portable à portée des balises.

Un individu marqué en Iroise a entrepris un voyage jusqu'aux îles Hébrides avant de revenir dans nos eaux. Pendant toutes ces périodes d'absence, toute mesure de gestion n'aurait aucune influence sur l'espèce, aussi stratégique soit-elle.

De ce suivi, une autre leçon est à tirer sur la nécessité et l'importance du réseau d'aires marines. ●

philippe.leniliot@aires-marines.fr



La campagne canyon Méditerranéenne.

La vidéo avec le système Staviro.



Chargé de mission antenne Méditerranée
Agence des aires marines protégées

BORIS DANIEL

Explorer en eaux profondes

AVEC UN SOUS-MARIN TÉLÉGUIDÉ

Comment accéder aux têtes de canyons de la façade méditerranéenne française dans la zone comprise entre 100 et 700 mètres de profondeur ? Nous souhaitons y établir un état de référence de la biodiversité. Il nous fallait des moyens techniques spécifiques ; à ces profondeurs, la plongée en scaphandre autonome n'est pas envisageable. Nous avons donc fait appel à un sous-marin téléguidé depuis la surface (ROV : *Remotely Operated Vehicule*) et à un sous-marin autonome pour deux personnes (un pilote et un scientifique) pouvant descendre à plus de 600 mètres pendant quatre heures.

Le navire océanographique de surface permettait l'embarquement simultané de ces deux outils, de l'équipe technique et des scientifiques sur une ou plusieurs journées. En effet, certains canyons sont situés à plus de huit heures de navigation d'un port, il n'est pas possible de rentrer quotidiennement.

Pour revivre les plongées et compléter nos observations, la vidéo s'est immédiatement imposée. Les scientifiques ne participant pas aux missions de terrain ont pu ainsi accéder à l'ensemble des observations brutes. La vidéo permet de ne pas se limiter aux photos et aux commentaires produits directement derrière les écrans de contrôle du bateau.

Par ailleurs, nous avons profité de cette mission pour faire des prélèvements d'espèces. Là encore, il a fallu adapter les outils pour les réussir et en limiter l'impact. Le bras mécanique du ROV a été adapté pour permettre la récupération d'espèces souvent fragiles. Une fois récupérés, les échantillons étaient déposés et sécurisés dans une cage, composée de deux paniers acier, immergée au-dessus de la zone de prélèvement. Les techniques ont évolué depuis la soucoupe plongeante du commandant Cousteau et si elles permettent de restreindre les contraintes liées à l'accessibilité de ces zones, le coût reste important. Ainsi le coût de la campagne représente près de 1,4 millions d'euros pour 132 jours en mer sur deux ans. ● boris.daniel@aires-marines.fr



Coordinatrice du programme Pampa
Ifremer

DOMINIQUE PELLETIER

Suivre le milieu sans le perturber

AVEC UNE VIDÉO HAUTE DÉFINITION

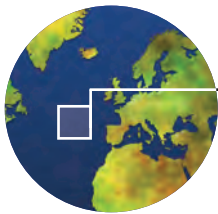
Comment connaître les habitats et espèces présents le long du littoral côtier de Nouvelle Calédonie ? La solution classique de suivis opérés par des plongeurs ou au travers de pêches expérimentales apparaissait trop impactante. La technique d'observation devait être non destructrice et ne pas perturber le comportement de la faune mobile : pas de plongeur donc, ni de vidéo appâtée.

Autre impératif : cette technique devait être simple à mettre en œuvre par des non-spécialistes et permettre de collecter un grand nombre d'observations dans un temps limité. Nous avons donc imaginé puis mis au point un système de vidéo haute définition sous-marine, laquelle peut filmer à 360° à intervalles programmés. Ce système Staviro a été largement testé et perfectionné dans différents sites du lagon calédonien : plus de 2 000 séquences vidéo ont été validées.

Depuis 2010, cette technique est également utilisée en Méditerranée : plus de 500 stations ont été acquises dans les aires marines protégées de la Côte bleue et Banyuls, en Corse et sur le littoral varois. En parallèle, l'équipe a mis au point un système complémentaire : le Micado. Celui-ci reste en place plusieurs jours et enregistre des séquences à intervalles programmés. Le Micado montre ainsi l'abondance et l'activité de la faune du matin au soir, tandis que le Staviro permet de réaliser des cartes sur de grandes zones. Par ce biais, il est possible d'étudier l'effet des AMP sur l'habitat et la macrofaune visible.

Autour de ces systèmes, nous avons standardisé la technique de mise en œuvre, de validation des séquences, d'analyse des images, et enfin d'analyse des données. Cette méthodologie est destinée à être transférée aux services gestionnaires. Elle peut aussi être utilisée par d'autres équipes de recherche.

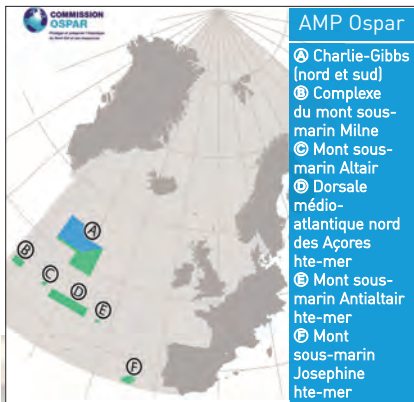
Ces systèmes, faciles à utiliser, fournissent des données traçables et archivables. Les outils d'analyse de ces données sont librement disponibles. ● dominique.pelletier@ifremer.fr
<http://mic.fr/6i>



AIRES MARINES PROTÉGÉES EN ATLANTIQUE

Quelle protection en haute mer ?

En Atlantique, la convention Oskar a permis la création de six aires marines protégées. Éléments d'une réflexion sur les difficultés, réalité, enjeux et prospective...



- AMP Oskar**
- A Charlie-Gibbs (nord et sud)
 - B Complexe du mont sous-marin Milne
 - C Mont sous-marin Altair
 - D Dorsale médio-atlantique nord des Açores hte-mer
 - E Mont sous-marin Antialtair hte-mer
 - F Mont sous-marin Josephine hte-mer

Dans le cadre de la convention Oskar, quinze gouvernements européens coopèrent pour protéger l'environnement marin de l'Atlantique nord-est, y compris en haute mer. Au titre de la conservation de la biodiversité et des écosystèmes, Oskar peut engager des mesures relatives à la protection et la conservation de la biodiversité et des écosystèmes. Cependant,

son mandat exclut expressément l'adoption de mesures sur la pêche, le transport maritime, l'extraction des ressources minérales du sol et du sous-sol des grands fonds marins.

La commission Oskar s'est donc intéressée à la création d'aires marines protégées en haute mer.

En 2010, puis en 2012, respectivement six puis une AMP ont ainsi été désignées, accompagnées de recommandations. Eu égard au mandat d'Oskar, ces dernières concernent uniquement des aspects tels que la sensibilisation, le recueil d'informations, le respect des bonnes pratiques pour la recherche scientifique en haute mer et la promotion des objectifs de conservation auprès des États tiers et des organisations internationales pertinentes. Ces recommandations illustrent les limites du mandat d'Oskar et mettent en évidence la nécessité d'impliquer les autorités ayant la compétence pour réglementer certaines activités.

Elles invitent également à fixer un cadre de coopération qu'Oskar a mis en place sous la dénomination de « processus de Madère ». Celui-ci réunit, dans un cadre informel, les différentes autorités compétentes ayant une activité sur la zone. Le processus fut initié par une première réunion à Madère en 2010, suivie d'une seconde à Paris en 2012. Malgré quelques obstacles liés aux doutes à lever sur de présumés chevauchements des mandats respectifs des organisations, ces rencontres ont permis l'élaboration de « dispositions collectives pour la gestion de zones spécifiques au-delà des juridictions nationales ». Elles sont désormais en cours d'instruction au sein des différentes organisations. Au-delà de ce point de vue politique, l'ébauche d'un cadre général de gestion commun pour les zones protégées en haute mer est également en cours. Testé sur le cas pilote de la zone de fracture Charlie-Gibbs sud, il conduit Oskar dans une dimension plus pratique. ●

Benjamin Ponge

Agence des aires marines protégées
benjamin.ponge@aires-marines.fr



Chalutier.

CC-BY Alain Bachelier-NC-ND



INFO PÉDAGOGIQUE

Haute mer, zone de non-droit ?

La haute mer ! Définie comme l'ensemble des zones maritimes situées au-delà des juridictions nationales, elle comprend à la fois les fonds marins, la colonne d'eau et la surface. L'absence d'une autorité nationale ne signifie pas qu'il s'agit d'une zone de non-droit. Les activités y sont réglementées.

En effet, la convention des Nations unies sur le droit de la mer fournit un cadre légal assez complet, bien que non exhaustif. Il fixe notamment l'autorité de certaines organisations sur des secteurs d'activités précis. Concernant l'extraction des minerais par exemple, la convention cite explicitement l'Autorité internationale des fonds marins et évoque, implicitement l'Organisation maritime internationale (OMI).

La convention sous-entend également la possibilité d'encadrer les activités de pêche par des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) dont certaines peuvent aussi cibler des espèces précises. Tel est le cas de la Commission internationale pour la conservation des thons en Atlantique.

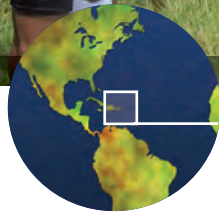
La convention autorise la protection de l'environnement sous l'égide de conventions de mer régionales (CMR).

Bien que l'établissement d'aires marines protégées en haute mer ne soit pas mentionné, certaines CMR ont entrepris d'en désigner, dans les limites de leurs compétences légales. Il en est ainsi de la convention pour la conservation des ressources marines en Antarctique et de la convention Oskar pour la protection de l'Atlantique nord-est (voir article). ● **BP**



Échanges entre gestionnaires d'AMP. Monnaie ponctuée.

Réserve naturelle de Saint-Martin
Julien Chailour - RNN Saint-Martin



ANTILLES

Le réseau des îles du nord est vivant

Au-delà des frontières administratives et des nationalités, le réseau des îles du nord regroupe des gestionnaires néerlandais, français, anglais. Efficace et salubre !

Avec Tadzio Bervoets, le courant est immédiatement passé. Sans doute, notre isolement géographique au nord des Petites Antilles nous a-t-il rapprochés. Quoi qu'il en soit, dès cette première rencontre, en 2010, nous nous sommes exposés nos réalités. Et si nous nous sommes beaucoup plaints de nos difficultés, nous nous sommes surtout compris. La Réserve naturelle nationale de Saint-Martin pour laquelle je travaille comprend une aire marine protégée française au nord des Petites Antilles. Tadzio Bervoets est mon homologue sur la partie hollandaise du territoire pour le *Sint-Maarten marine park*. En effet, l'île de Saint-Martin-Sint Maarten est pour moitié française, pour moitié hollandaise. Et cette rencontre a été le déclencheur d'un travail en réseau. Ne partageons-nous pas le souci de préserver les cinq principaux écosystèmes tropicaux de notre île ?

de la réserve, que les agents des deux structures se sont joints pour un pique-nique. Et cela n'a pas manqué : les idées de collaboration ont émergé ! Avec l'esprit opérationnel qui les caractérise, les personnels ont mis en place une coopération des plus concrètes : échanges de bouées, prêt de matériel, pose de mouillage... Très vite, ces habitudes nous ont conduits à aborder d'autres sujets tels les protocoles scientifiques ou les actions d'éducation à l'environnement. Imperceptiblement, les gestionnaires hollandais étaient devenus partie intégrante de notre environnement professionnel.

Une famille. Mais la véritable ampleur de l'échange est née ensuite, lorsque Tadzio nous a présenté les équipes des îles sœurs néerlandaises. L'île de Saint-Martin-Sint Maarten baigne en effet, au sein d'un chapelet de petites îles néer-

landaises, françaises et anglaises¹. Toutes possèdent une aire marine protégée. Nous partageons la même biodiversité et la même mer, contexte de travail très particulier. En 2011, avec l'aide financière du Carspaw² et l'appel à projet du GCFT³, le fonds des Nations unies pour l'environnement, nous avons organisé sur Saint-Martin les premières assises des îles du nord. Elles ont regroupé vingt professionnels : managers, chargés de mission scientifiques et gardes. Pendant quatre jours, des visites de terrain ont permis de fouiller une multitude de questions auxquelles nous sommes confrontés. Il en est ainsi du mouillage, de la réglementation, de l'aménagement... Cette approche pragmatique a alterné avec des discussions sur les capacités de financement ou sur les protocoles scientifiques. L'occasion pour chacun de faire part de ses réalités, de ses succès ou de ses échecs... une véritable thé-

rapie de groupe pour gestionnaire isolé... Quatre jours pendant lesquels nos coups de gueule, nos capacités d'innovation nous ont soudés. Avec ce curieux sentiment d'appartenir à la même famille. Quelque chose nous anime et nous porte au-delà des tracasseries administratives quotidiennes. Plus qu'un réseau d'aires protégées, un réseau social de gestionnaires était créé. **En 2013**, nous nous réunissons à nouveau sur l'île de Saba. Nous traiterons des espèces commerciales, de la capacité de charge de nos sites... et nous partagerons encore quelques pique-niques en famille. Le réseau des îles du nord est vivant ! ●

Romain Renoux Conservateur Réserve nationale de Saint-Martin
www.reservenaturelle-saint-martin.com
reservenaturelle@domaccess.com

Balbutiements. Nous avons alors souhaité que nos équipes se rencontrent. Quelques semaines plus tard, c'est sur l'île de Tintamarre, en plein cœur

1. Saint-Barthélemy (France), Saint-Eustache, Saba, Sint Maarten (Antilles néerlandaises) et Anguilla (Commonwealth).
2. Centre d'activités régional pour les aires et les espèces spécialement protégées.
3. *Gulf and Caribbean Fisheries Institute*.



RÉSEAU

Forum des aires marines protégées

Travailler ensemble pour protéger la mer efficacement ? C'est la vocation principale du forum des gestionnaires d'aires marines protégées françaises (forum des AMP). Créé par les gestionnaires, pour les gestionnaires, ce réseau leur permet de se rencontrer, d'échanger sur leurs problématiques quotidiennes, de construire ensemble des outils partagés et une vision commune pour la gestion de nos territoires marins. Ainsi, les agents s'affranchissent de leur situation géographique, de leur statut, fonction, du type de site qu'ils protègent, pour se concentrer sur l'échange de solutions techniques, d'expériences de terrain. Chaque gestionnaire apporte sa pierre à l'édifice, contribuant d'autant à la réussite de ce réseau. ●

Élodie Maison Animatrice du forum des AMP. www.forum-aires-marines.fr



Avril 2012, Brindisi, Italie... la première rencontre méditerranéenne des pêcheurs et des gestionnaires d'aires marines protégées donne l'occasion au réseau Medpan de soutenir les pêcheurs artisans d'AMP. De nombreux exemples de pêche durable lui permettent d'affirmer cette position qui témoigne d'une évolution rapide des AMP¹. Mais, de là à superposer gestion d'AMP et gestion de la ressource halieutique, voire possibilité de cogestion, il reste quelques étapes à franchir.



CÔTE BLEUE

Les AMP ont-elles leur place dans la gestion des **ressources halieutiques** ?

Dans un contexte national complexe, le Parc marin de la Côte bleue tente une collaboration avec la prud'homie des pêches. Leçons d'une expérience.

En trois décennies les pêcheurs ont dû faire face aux virages brutaux de la politique commune des pêches. Ils ont d'abord connu l'Europe bleue, axée sur le productivisme; puis les Totaux admissibles de captures et quotas, négociés autant sur des bases politiques que scientifiques. On leur a ensuite imposé une gestion basée sur l'écosystème. Ils sont maintenant confrontés à une politique visant le bon état écologique des eaux marines pour 2020. Ces évolutions négligent d'ailleurs largement la pêche artisanale (trop complexe à appréhender) qui pourtant constitue l'essentiel des effectifs. Ces marins observent une multiplication des AMP et voient parfois avec inquiétude ces nouveaux venus parler de gestion de la ressource, compétence qui reste celle du Comité national et des Comités régionaux des pêches et des élevages marins. Ils sont également confron-

tés à de nouvelles contraintes dont Natura 2000 (avec ses évaluations d'incidences) ou celles liées aux énergies nouvelles. Comment ne pas comprendre leur méfiance? Le Parc marin de la Côte bleue a la chance de ne pas dépendre de cette équation. En 1981, un programme régio-

nal de développement de l'aquaculture et de gestion des ressources vivantes de la mer expérimentait une transposition en mer, des objectifs des parcs naturels régionaux. La démarche visait par exemple la mise en place de zones protégées ou de récifs artificiels.

Le cadre juridique était à définir. Il s'est naturellement orienté vers les outils de réglementation de la pêche. Le projet porté par les collectivités a rencontré une écoute favorable de la part des prud'hommes pêcheurs de la Côte bleue, ouverts à des mesures expérimentales et réversibles

L'AVIS DE



Jean-Michel Culioli

Responsable des suivis scientifiques de la Réserve naturelle des Bucchi di Bunifaziu

« Constats et objectifs sont partagés »

Dans la Réserve naturelle des Bucchi di Bunifaziu (Corse), vingt années de suivis scientifiques montrent qu'une gestion raisonnée avec la communauté de pêcheurs et une politique d'aires marines protégées permettent de stabiliser l'effort de pêche et d'augmenter les rentabilités par bateau. Il y a vingt ans, conservation et pratique de la pêche professionnelle étaient mises en opposition. Aujourd'hui, constats et objectifs sont partagés. Certes, les AMP ne sont pas la seule solution pour sauver la pêche artisanale, mais elles constituent un formidable outil de production multi spécifique de larves exportées à partir des réserves intégrales. Dans les zones de protection partielles, elles favorisent une gestion durable, normée par la réglementation imposée aux pêcheurs artisans. Leurs rôles d'observatoires pluridisciplinaires de l'environnement mettent à disposition les données scientifiques essentielles à une prise de décision collective. Cependant aujourd'hui, la gestion de la ressource halieutique doit intégrer les modes de prélèvements récréatifs qui ne sont pas, pour l'heure, limités. Elle doit être organisée localement entre tous les acteurs et s'imbriquer dans les orientations européennes et méditerranéennes. Et, bien sûr, dans le concert des grandes conférences et institutions mondiales. ●

de protection. Un travail de co-construction s'est donc installé.

Le cantonnement de Martigues par exemple, résulte d'une proposition de la prud'homie qui a su défendre son idée y compris auprès de la population. Cet engagement des pêcheurs a été décisif. Ainsi, à l'occasion des programmes de récifs artificiels, ces pêcheurs ont demandé l'aménagement d'obstacles pour protéger la bande côtière de la pratique illégale du chalutage.

Le partenariat pêcheurs/gestionnaires porte sur des aspects très divers : participation à la gouvernance du parc marin, programmes d'études, propositions de réglementations sur la base de règlements prud'homaux.

La liste des effets induits serait longue, notons par exemple les prises de position en faveur d'une reconnaissance officielle du parc en tant qu'aire marine protégée ou encore la poursuite en justice des infractions concernant les cantonnements. Quoiqu'il en soit, plusieurs programmes d'études ont permis d'attester de résultats concrets, et d'une perception positive de cette politique par les acteurs de la pêche.

Pour autant peut-on dire que professionnels de la pêche et de la nature gèrent ensemble la ressource ? Les choses sont plus subtiles. Cette approche supposerait de dépasser les limites de l'AMP puisque les pêcheries concernent un cortège d'espèces très variées dont la répartition, les cycles biologiques ne se limitent pas à l'aire protégée. Par ailleurs, peu d'espèces sont véritablement connues (dynamique du stock, biologie, niveaux de prélèvements, impacts de la pollution...). Il faut aussi retenir que la gestion des pêches est une mécanique ex-

trêmement complexe dans laquelle le gestionnaire d'AMP a difficilement sa place (compétence européenne, organisations professionnelles, administration dédiée, volets socio-économiques...).

Il serait donc plus réaliste d'affirmer que ces acteurs co-agissent en faveur d'une organisation du territoire de pêche. Et que le parc contribue à formaliser cette mission traditionnelle des prud'homies en tenant compte des autres usages du milieu, en particulier récréatifs, lesquels deviennent de plus en plus prégnants.

Dans ce contexte, une question se pose au gestionnaire d'espace protégé. A-t-il négligé sa mission de protection du milieu et des habitats ? Il semble bien que non. En travaillant sur les intérêts communs du territoire vus sous l'angle halieutique et environnemental, la protection du milieu a progressé. Les obstacles au chalutage, évoqués plus haut, ont par exemple permis d'éradiquer cette pratique dans les herbiers de posidonies bien avant la directive Habitat. Des objectifs environnementaux ont donc bien été atteints, alors que le Parc marin de la Côte bleue ne disposait d'aucun outil juridique pour les mettre en œuvre.

L'objectif de gestion des ressources se révèle délicat à utiliser dans une AMP. Il est légitimement contesté aux gestionnaires et on en connaît surtout des échecs. Essayons, plutôt, de travailler autour des intérêts communs qui sont souvent sous-estimés et sous-valorisés. ●

Frédéric Bachet

Parc marin de la Côte bleue
bachet.frederic@parcmarincotebleue.fr

1. Amorcée lors du 1^{er} colloque national AMP, Boulogne, 2007.



Les méduses, un sujet d'intérêt dans les programmes de sciences participatives.

Olivier Jude

Plongée : un réseau d'observateurs

Protéger la mer, c'est savoir : qui fait quoi et où ? L'Agence des aires marines protégées propose dans ce cadre un portail des démarches participatives impliquant des plongeurs volontaires. Outre cet inventaire, le projet vise à accroître les interactions entre plongeurs, gestionnaires d'AMP et scientifiques, d'autant que l'intérêt des sciences participatives est régulièrement débattu. Les conditions d'observations en plongée constituent une difficulté réelle, impactant souvent le niveau de confiance accordé aux observations reportées : le tout premier des enjeux consiste donc à rendre la donnée utile, utilisable et utilisée ! Le minimum requis pour des données d'espèces est constitué par les dates, lieux, noms de l'espèce et de l'observateur. Au-delà, c'est du « plus » (effort d'observation, absence, habitat associé, profondeur...) mais à condition que les champs soient bien renseignés ! Nombre d'acteurs tentent d'œuvrer dans cette direction via des formations, des travaux statistiques sur les jeux de données, des corrections de protocoles, des croisements d'échelles. C'est ainsi par exemple que, en 2011, la démarche 20 000 yeux sous la Manche-Atlantique a été initiée. Sous la houlette de l'Agence des AMP et avec le Comité Bretagne-Pays de Loire de la Fédération française d'études et de sports sous-marins, des protocoles simples ont été établis avec des scientifiques. Ils visent à observer les syngnathidés, les herbiers de zostères et des méduses. La montée en puissance de ce programme permettra de répondre aux questions de distribution, de tendance et enfin, au besoin de protection. Le récent lancement du projet européen *Protected Area Network Across the Channel Ecosystem*, va permettre de croiser cette démarche avec le programme britannique Seasearch, ce qui permettra de franchir une nouvelle étape en termes de sensibilisation des plongeurs, de partage des données et de politiques de protection de la mer. ●

Olivier Musard

Agence des aires marines protégées
olivier.musard@aires-marines.fr

En savoir plus : www.observateurs-plongee.fr



Symel - T. Abiven

CÔTES NORMANDES



Surveiller la pêche à pied, tous les acteurs mobilisés...

À marée basse, Chausey devient le terrain des pêcheurs à pied : un risque pour l'équilibre des écosystèmes. La surveillance s'organise avec l'ensemble des acteurs locaux.

Archipel aux mille couleurs, Chausey devient à marée basse un vaste espace de liberté sur lequel les usages sont nombreux et diversifiés. Sur les cinq mille hectares de domaine public maritime attribués en 2007 au Conservatoire du littoral, l'équilibre entre biodiversité, ressources et usages est globalement maintenu. Certains faits cependant, témoignent d'une zone de non-droit : récolte de coques au motoculteur, groupes organisés pour des pêches intensives, pêche dans la réserve du Sound (c'est interdit)...

Les premières discussions pour faire face à la situation ont été entamées il y a dix ans dans le cadre de Natura 2000. Le Conservatoire a alors rencontré l'opposition des acteurs locaux craignant une sur-réglementation. Mais des échanges plus constructifs ont amené les associations, de pêcheurs à pied notamment, à se saisir du sujet et s'auto-discipliner autour de bonnes pratiques, évitant ainsi l'élaboration d'une nouvelle réglementation drastique.

Gestion. « Anticiper et responsabiliser pour mieux préserver. » Cette philosophie portée par le Conservatoire du littoral et le Syndicat mixte des espaces littoraux de la Manche (Symel), organisme gestionnaire, est partagée par les ac-



Symel - Y. Turgis



Symel - Y. Turgis



Symel - M.F. Bernard



Symel - Y. Turgis



Symel - T. Abiven

Les gardes du littoral déploient leurs efforts pour sensibiliser le public à l'impact de la pêche à pied.

teurs du territoire. Tous ont agréé le plan de gestion qui prévoit « la meilleure connaissance des pratiques de pêche de loisir en collaboration avec les associations référentes [afin] de contribuer à un meilleur respect de la réglementation ». Ils ont pour cible les dispositifs d'information et de surveillance ainsi que le suivi des espèces et de leurs habitats.

Action. Le choix des objectifs arrêté, il convenait d'agir. Sur le terrain, la légitimité s'appuie sur la présence du Symel. Trois gardes du littoral équipés de moyens adaptés pour la mer sont logés sur place. Parmi leurs missions : tournée de surveillance, comptages, soutien aux équipes de recherche. La configuration de l'archipel rend

cependant la surveillance difficile. À la différence d'un estran dégagé et ouvert, les îlots nombreux et disséminés représentent autant de cachettes à marée basse.

Aussi, pour mieux connaître et suivre ces grands espaces marins morcelés, un protocole a été élaboré avec des universitaires visant à structurer un observatoire de la fréquentation (Bount'îles).

Observation. Les gardes procèdent aux comptages à pied, en bateau ou par des survols en avion pour dénombrer embarcations, pêcheurs à pied afin d'effectuer le suivi de cette pratique. En 2009, les premiers chiffres tombent confirmant l'utilité de l'action : 95 % des paniers sont non conformes.

Aussi, à chaque marée basse, les gardes vont au-devant du public avec pour objectif d'informer et de convaincre du bien fondé de la réglementation. Cette sensibilisation s'appuie sur une plaquette, éditée par le Conservatoire avec l'aide des associations locales, notamment le Comité des pêcheurs amateurs Granvillais qui, chaque année, actualise informations et réglementations.

Pour compléter la surveillance de proximité, une collaboration a été établie avec des services de l'État. Les gardes du littoral coordonnent et sensibilisent, tandis que les agents de l'État, responsables de l'application de la réglementation, peuvent verbaliser.



DENES L'HOSTIS

France nature environnement

Mutualisation. La mutualisation des moyens de gestion (locaux et bateaux du Symel) permet une organisation optimale. Logé au sémaphore de Chausey, les équipes arrivant du continent sont plus disponibles pour les tournées de surveillance. La coordination calendaire permet de meilleures répartitions des présences et couvertures spatiales des différents lieux de pêche au sein de l'archipel. Avant cette coordination, il pouvait advenir que plusieurs services de l'État soient présents le même jour sur le même site et, qu'ensuite, aucune surveillance ne soit assurée pendant plusieurs mois. L'efficacité de l'action nécessite un engagement important d'hommes et de moyens : en 2011, cent vingt-cinq journées de contrôle ont été déployées.

Évaluation. Le dispositif est-il efficace ? Seule l'évaluation permet d'en rendre compte. L'analyse des fiches de suivis met en évidence que, depuis la mise en route des tournées de surveillance, les pêcheurs sont de plus en plus respectueux de la réglementation. Trois ans après le début de l'action, plus de la moitié des papiers sont conformes. La concertation, l'information, la sensibilisation, la présence sur le terrain... un ensemble de conditions est nécessaire pour assurer la gestion d'un espace côtier. Dans ce panel, la responsabilisation des acteurs locaux est un élément majeur. Le fait de rendre compte avec chiffres et suivis adaptés est également important. L'échange doit aussi se faire avec d'autres gestionnaires d'espaces protégés, comme c'est le cas au sein du forum des AMP. ●

Isabelle Rauss

Conservatoire du littoral
I.Rauss@conservatoire-du-littoral.fr

Emmanuelle Elouard Symel
emmanuelle.elouard@manche.fr

Et si on passait aux réserves mobiles ?

Les réserves actuelles ont des périmètres fixes. Cette notion intangible des frontières reste le modèle à privilégier. Convenons cependant qu'elle présente des limites et des inconvénients : en effet, elle ne permet pas toujours l'adaptation à la réalité mouvante du terrain. La même intensité d'effort est nécessaire quel que soit le niveau de menace (à la baisse ou à la hausse) ou de gestion mis en œuvre. Faut-il alors envisager des réserves mobiles ? Le concept peut recouvrir différentes acceptions et modalités de gestion. Ces réserves flottantes peuvent en effet tenir compte de la mobilité des espèces qui, à un certain moment, peuvent restreindre leur aire de présence dans des espaces inférieurs aux limites de l'AMP. La réserve flottante pourrait alors « libérer » les aires non concernées pour des activités acceptées par les gestionnaires. *A contrario*, ces espèces peuvent sortir des AMP et ne plus bénéficier de protection. Pourquoi ne pas envisager que les zones interdites à la pêche, ou à certains engins,

puissent tourner en fonction de la présence des espèces à protéger ; espèces qui d'ailleurs peuvent être accessoires à la cible de pêche ? L'hypothèse de réserves mobiles permettrait, aussi, de cibler des espaces liés à des périodes cruciales pour certaines espèces mobiles. Considérons également qu'à l'intérieur des aires marines protégées, tout l'espace n'est pas concerné par des espèces menacées. Il serait alors possible d'envisager des rotations de la protection (jachère) de certains espaces sélectionnés. Ces réserves mobiles pourraient aussi tenir compte de l'évolution spatiale de la biodiversité. Celle liée par exemple au changement climatique qui conduit à l'apparition d'espèces envahissantes aux frontières externes de l'AMP ou encore celle liée à la recherche de nourriture... Dans certains cas, cette démarche d'adaptation pourrait aussi améliorer le niveau d'acceptabilité sociale des décisions. L'hypothèse vaut bien qu'on y réfléchisse. ●

Éditée par le groupement d'intérêt public Atelier technique des espaces naturels

Espaces naturels est un support d'échanges pour tous les professionnels de la sauvegarde des espaces et du patrimoine naturels, en poste ou en devenir. La revue s'adresse aux acteurs et relais de la gestion des territoires et des paysages. Les auteurs y présentent, évaluent et discutent les expériences et savoir-faire issus des territoires, et portent à la connaissance des intéressés les actualités, recherches, textes et initiatives dans ces domaines.

1 an
4 numéros
à partir de
35,50 €
seulement*



www.espaces-naturels.info

* Particulier 35,50 € • Institutionnel 48,50 €
S'abonner ? Remplir et retourner le bulletin contenu dans ce magazine :
Espaces naturels • Mediaterra
Route Royale • 20600 Bastia
04 95 31 12 21 • espaces-naturels@mediaterra.fr